

Par arrêté n°SIDPC/2017/214 du 28/07/17 – Département de la SAÔNE ET LOIRE



## ÉPISODE DE POLLUTION : OZONE

### Levée du dispositif (niveau <math><180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}</math>)

L'épisode de pollution à l'ozone se termine enfin, de façon simultanée à cette période de canicule. Demain, avec les pluies orageuses, les vents et la baisse des températures, les conditions seront moins favorables à la formation et à l'accumulation d'ozone. Les niveaux ne devraient plus dépasser le seuil de  $180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{heure}$ .

De ce fait, la procédure d'alerte sur persistance est levée sur le département de la Saône-et-Loire à compter de demain mercredi 08 août 2018.

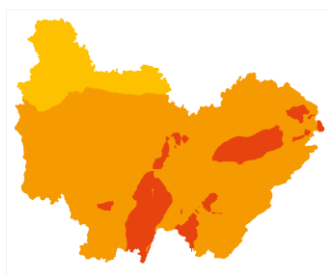
**Toutes les mesures préfectorales sont levées à partir de demain.**

### Bilan des concentrations

Max. horaire enregistrés ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	02/08	03/08	04/08	05/08	06/08	07/08	08/08
<b>Saône-et-Loire</b>	154	171	188	187	182	<180	<180

### Evolution de la qualité de l'air en région

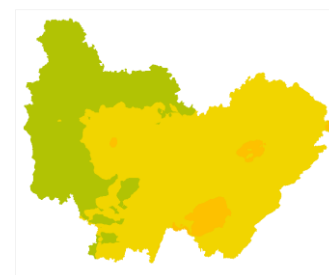
*Hier*



*Aujourd'hui*



*Demain*



**Pas de dépassement de seuil**  
**Dépassement du seuil d'information**  
**Dépassement du seuil d'alerte**



Risque allergo-pollinique faible